

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 DECEMBRE 2021

Convocation du 25 novembre 2021

Affichée le 25 novembre 2021

Sous la présidence de M. Nicolas RODRIGUEZ, le Maire

Conseillers présents : BETOUCHE Sabrina, DEYBER Emilie, GESELL Dominique, GRASS Caroline, LANG Mathieu, MAHLER Catherine, MEYER Bruno, MICHEL Lionel, REY Olivier, VOGT Aurélie.

Conseillers absents excusés : DIA Raphaël, GANTZER Christelle (a donné procuration à GRASS Caroline), DIEMERT Laurence, MARTIN Stéphanie (a donné procuration à LANG Mathieu).

Aurélie VOGT est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021 a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Appartement communal occupé par le prêtre

Vu la délibération du 14.10.2021

Le maire rappelle que :

- le Père Parfait, actuel locataire du logement au-dessus de l'école maternelle est devenu prêtre concordataire, rémunéré par l'état. A ce titre, il a droit à l'occupation du presbytère (logement) à titre gratuit. Les charges de ce logement seront prises en charge par la Mense Curiale de la communauté de paroisse « au cœur de la Zorn », dont le siège est situé au presbytère de Hochfelden.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de fixer le montant des charges à 100 euros par mois à compter du mois d'octobre 2021, somme qui sera réglée par la Mense Curiale de la communauté de paroisse « au cœur de la Zorn »,
- autorise le maire à solliciter auprès des Conseils de Fabrique de la paroisse (Bossendorf, Lixhausen, Minversheim et Ringeldorf) une participation pour la prise en charge du loyer qui est de 500€ par mois. Le montant des participations sera fixé au prorata du nombre d'habitants. Le maire est autorisé à encaisser ces participations.
- autorise le maire à signer la convention d'occupation du logement avec la mense curiale et le bail d'occupation à titre gratuit avec le Père Parfait.

2. Travaux de remplacement des minuteriers de l'église et participation de la Fabrique de l'église

Le Conseil Municipal,

Décide le remplacement des minuteriers individuelles de la sonnerie de l'église pour un montant de 3.754,80 euros par l'entreprise André Voegele.

Sollicite la participation de la Fabrique de l'église pour ces travaux,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la participation décidée par le Conseil de Fabrique d'un montant de 3.129€.
- Les recettes seront inscrites à l'article 70321.

3. Logement de la Gare : installation d'un poêle à granulés

Le maire informe les conseillers de la demande du locataire du logement de l'ancienne gare pour l'installation d'un chauffage d'appoint. Un devis a été demandé auprès de l'entreprise Fischer de Bouxwiller pour un montant de 6.878,29 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de solliciter d'autres devis et vu les délais de pose du poêle, décide de reporter l'installation au printemps prochain.

4. Remboursement par l'ALC des produits d'entretien et heures complémentaires de l'agent de service

L'ALC propose de rembourser à la commune le montant des produits d'entretien utilisés pour le nettoyage de la salle, ainsi les éventuelles heures complémentaires effectuées par l'agent de service lors de ces manifestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 2 abstentions, accepte le remboursement de ces dépenses.

Pour 2021, ce montant des produits d'entretien s'élève à 69,48€ et 2 heures complémentaires.

Un décompte annuel sera établi à cet effet et transmis à l'ALC.

Les recettes seront inscrites à l'article 70878.

Pour extrait conforme,

Ettendorf le 6 décembre 2021

Le Maire, Nicolas RODRIGUEZ